



Ontario
College of
Teachers

Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Note de service

Date : Le 6 juin 2013

À l'attention de : Doyennes et doyens des facultés d'éducation
Registraires, facultés d'éducation
Fournisseurs de programmes menant à une QA
Secrétaires généraux, Fédération des enseignantes
et des enseignants de l'Ontario et ses affiliés
Organismes d'agentes et d'agents de supervision

De la part de : Michael Salvatori, EAO
Chef de la direction et Registraire

Objet : **Élimination graduelle des qualifications désuètes**

Le Règlement sur les qualifications requises pour enseigner de l'Ordre comporte des articles traitant de l'élimination graduelle des qualifications ou éléments de certification désuètes.

Le 20 mai 2015, quatre qualifications additionnelles seront supprimées. Les membres de l'Ordre qui n'ont pas encore rempli des exigences en suspens pour obtenir ces qualifications doivent le faire avant cette date. On s'attend à ce que cette situation ne touche que peu de nos membres. Toutefois, nous vous avisons de la situation à l'avance pour que nos membres soient au courant des délais prescrits et puissent satisfaire à toute exigence en suspens pour obtenir leur qualification.

L'article 41 du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications touchées.

Maîtrise en bibliothéconomie – QA de spécialiste en bibliothéconomie

Les membres qui ont commencé avant 1978 un programme de maîtrise en bibliothéconomie menant à la qualification de spécialiste en bibliothéconomie, tel qu'approuvé, ont la possibilité d'obtenir cette qualification jusqu'au 20 mai 2015. Ces membres doivent être titulaires d'un certificat et avoir rempli les exigences qui étaient en vigueur le 30 juin 1978. Entre autres, ils doivent avoir terminé le programme de maîtrise et avoir présenté une recommandation d'une agente ou d'un agent de supervision.

Maîtrise en éducation – QA en orientation

Les membres qui ont commencé avant 1978 un programme de maîtrise en éducation menant à la qualification de spécialiste en orientation, tel qu'approuvé, auront la possibilité d'obtenir cette qualification jusqu'au 20 mai 2015. Ces membres doivent être titulaires d'un certificat et avoir rempli les exigences en vigueur le 30 juin 1978. Entre autres, ils doivent avoir terminé le programme de maîtrise et avoir présenté une preuve d'expérience réussie dans une bibliothèque scolaire attestée par la directrice ou le directeur de l'école secondaire pertinente et vérifiée par une agente ou un agent de supervision.

Brevet provisoire en initiation au travail, type A ou Brevet provisoire de formation professionnelle, type A

Les membres qui avaient terminé le 30 juin 1978 la première partie d'un programme en deux parties menant à un Brevet provisoire en initiation au travail de type A ou à un Brevet provisoire de formation professionnelle de type A et qui ont rempli toutes les exigences du brevet en vigueur en 1978 peuvent obtenir les qualifications technologiques correspondantes. Cette modification est possible jusqu'au 20 mai 2015.

Brevet provisoire d'enseignant adjoint à l'école secondaire, type A – Qualifications de spécialiste en études supérieures

Les membres qui détenaient un Brevet provisoire d'enseignant adjoint à l'école secondaire de type A le 1^{er} juillet 1978 ou qui avaient rempli les exigences du brevet avant le 1^{er} juillet 1979 peuvent obtenir les qualifications de spécialiste en études supérieures correspondantes. Pour les faire inscrire sur leur certificat de qualification et d'inscription, ils doivent fournir d'ici le 20 mai 2015 une preuve d'avoir enseigné la matière pertinente au secondaire durant deux ans.

Nous informerons nos membres de la situation en publiant un avis à ce sujet dans un prochain numéro de *Pour parler profession* et de *Professionally Speaking*. Nous invitons les membres qui souhaitent obtenir plus de détails sur la façon de remplir les exigences en suspens à communiquer avec le Service à la clientèle par téléphone au 416-961-8800 (sans frais en Ontario au 1-888-534-2222) ou par courriel à info@oeeo.ca.

Votre collaboration nous permet d'appuyer nos membres touchés par la situation, et je vous en remercie. Nous examinons régulièrement les qualifications et ententes précédentes et, quand des modifications en découlent, nous avisons les personnes concernées dès que possible.

Sincères salutations.

Michael Salvatori, EAO
Chef de la direction et Registraire